



Date de dépôt : 5 mars 2024

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat accordant une indemnité à l'Université de
Genève pour les années 2024 à 2027**

Rapport de Marjorie de Chastonay (page 5)

Projet de loi (13392-A)

accordant une indemnité à l'Université de Genève pour les années 2024 à 2027

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Convention d'objectifs

¹ La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université de Genève est ratifiée.

² Elle est annexée à la présente loi.

Art. 2 Indemnité

¹ L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

386 242 782 francs en 2024

392 242 782 francs en 2025

398 242 782 francs en 2026

404 992 782 francs en 2027

² Dans la mesure où l'indemnité n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale de la convention d'objectifs. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 9, alinéa 2.

³ Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'entité au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Cette part déterminée correspond aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influencer.

⁴ L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale de l'entité au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Cette part

déterminée correspond aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influencer.

Art. 3 Indemnité non monétaire

¹ L'Etat met à disposition de l'Université de Genève, sans contrepartie financière divers bâtiments et équipements, ainsi que des prestations de gestion des ressources humaines.

² Les montants de l'indemnité non monétaire sont les suivants :

– Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipement	55 542 259 fr.
– Prestations OPE	<u>750 000 fr.</u>
Indemnité non monétaire – total	56 292 259 fr.

Ces montants peuvent être réévalués chaque année.

Art. 4 Programme

Cette indemnité est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme F05 « Hautes écoles ».

Art. 5 Durée

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2027. L'article 9 est réservé.

Art. 6 But

Cette indemnité doit permettre à l'Université de Genève d'assurer sa mission et le financement des objectifs définis dans la convention d'objectifs annexée.

Art. 7 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans la convention d'objectifs.

Art. 8 Contrôle interne

¹ Le bénéficiaire de l'indemnité doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

² L'entité dont les comptes sont consolidés avec ceux de l'Etat doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

Art. 9 Relation avec le vote du budget

¹ L'indemnité n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'indemnité accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 10 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

Art. 11 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Rapport de Marjorie de Chastonay

La commission des finances a traité cet objet à trois reprises, à savoir les 24 et 31 janvier ainsi que le 7 février 2024, sous la présidence de M. François Baertschi.

Les procès-verbaux ont été pris par M. Lucas Duquesnoy. La commission a été assistée dans ses travaux notamment par le secrétaire de la commission, M. Raphaël Audria.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Auditions

Séance du mercredi 24 janvier 2024 : Audition de M^{me} Anne Hiltbold, conseillère d'Etat, DIP, de M^{me} Ivana Vrbica, directrice, DIP, et de M. Samy Jost, directeur, DIP

M^{me} Hiltbold remercie la commission de son invitation pour venir défendre cette **cinquième convention d'objectifs pour l'université**, une convention qui demande ici des moyens beaucoup plus importants pour l'institution. Il s'agit de la cinquième convention conclue depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'université en 2019, convention qui court de 2024 à 2027. Elle se base sur un certain nombre de réflexions qui portent sur les **nouveaux défis sociétaux, qu'il s'agisse des défis scientifiques, de la diffusion des savoirs, du changement climatique, de la transformation numérique ou encore de la situation de la recherche en Suisse en lien avec l'Europe**. Cette cinquième convention d'objectifs a été discutée entre 2022 et 2023 avec des **objectifs stratégiques prioritaires**, des **objectifs de qualité** et des **objectifs institutionnels**. Il n'aura pas échappé à la convention que les montants **augmentent pour cette convention, à hauteur de 19,5 millions de francs** sur quatre ans pour financer ces objectifs. Il faut rajouter à cela 6 millions de francs, soit 1,5 million de francs par an, au titre de la participation du canton aux efforts d'économies de l'université comme le recteur a déjà pu en faire état devant la commission. La situation financière de l'université n'est pas bonne et se terminera probablement sur une perte en 2023. Cela nécessite d'entrer dans un processus financier de grandes économies avec des objectifs ambitieux à terme. L'Etat a donc prévu des montants pour aider l'institution à y arriver, d'où ce montant de 6 millions de francs lissé sur quatre ans.

Au niveau des objectifs stratégiques prioritaires, il faut relever la volonté de renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'université,

notamment celles en lien avec les **grands défis planétaires, les enjeux de durabilité, la production énergétique, les réponses aux changements climatiques, les inégalités structurelles, les enjeux de vieillissement, les problématiques épidémiologiques ou encore la santé psychique**. La convention parle aussi des enjeux liés à la **transformation numérique et notamment l'intelligence artificielle** ou encore l'émergence de cultures numériques et des risques de fracture digitale que cela engendre. Il est aussi posé le fait que l'université doit promouvoir et faire en sorte de promouvoir ses liens avec la Cité tout en renforçant ceux qui existent, notamment avec les mondes académiques, diplomatiques et politiques. Elle doit continuer de promouvoir l'utilisation de savoirs scientifiques dans la prise de décisions politiques, renforcer sa diplomatie scientifique et faire la promotion de ces enjeux auprès du public pour développer la participation citoyenne dans certains domaines comme les sciences humaines, sociales et naturelles.

La convention fixe également **trois grands objectifs de qualité**.

Tout d'abord, l'université doit **favoriser l'intégration de la variété des besoins des étudiants dans les dispositifs pédagogiques**. Il s'agit donc de se demander comment on accueille plus d'étudiantes et d'étudiants qui ont une plus grande diversité et comment l'on peut proposer des parcours académiques plus variés avec plus de mobilité pour s'adapter à des parcours n'étant pas linéaires. **Les dispositifs d'enseignement innovants doivent être renforcés tout comme la question de la transmission et l'évaluation de compétences transversales** à l'instar de la communication, de l'organisation, du travail en équipe ou encore de la résolution de problèmes. Il s'agit aussi ici de permettre aux étudiants de se former à ces notions de **grands défis planétaires ainsi qu'à une réflexion critique sur les changements sociétaux** qui nous attendent.

Enfin, l'université doit continuer à **améliorer la qualité de la recherche** qu'elle produit et affirmer ses talents en accueillant et intégrant de nouveaux chercheurs, en soutenant leur progression et en disposant de plus de plateformes de recherche. Pour rappel, ces recherches de qualité permettent ensuite **d'obtenir des prix** et de maintenir l'université dans un ranking extraordinaire. Grâce à ces prix obtenus, notre université est parmi le 1% d'universités les mieux cotées.

Enfin, sur le **plan des objectifs institutionnels**, il s'agira d'améliorer les **conditions de travail du personnel** et en particulier du **corps intermédiaire**, de développer un sentiment d'appartenance chez les étudiants par un campus unifié et intégré dans la ville et de mettre en place une **stratégie de rénovation des bâtiments** pour que l'institution fasse sa part en matière de transition énergétique sur son parc immobilier.

Pour rappel, si ces montants sont importants, **cela fait des années que l'université n'a pas demandé d'augmentation de l'indemnité et il s'agit de la première fois que l'on vient avec des montants plus importants.** L'université est dans une **situation financière difficile**. Il faut aussi rappeler qu'elle fonctionne avec **différents types de subventionnements**, dont les subventions monétaires et non monétaires du canton, mais aussi des fonds de la Confédération qui n'ont pas eu tendance à augmenter. Par ailleurs, le dernier message du SEFRI laisse craindre une baisse de la subvention. L'université dispose aussi de fonds du FNS ou encore de fonds de tiers. L'institution n'échappe pas à la **hausse des prix de l'énergie** ainsi qu'aux mécanismes salariaux. Le subventionnement reçu aujourd'hui correspond à 76 ou 75% des charges. **Le déficit de 6 millions de francs est en grande partie lié aux mécanismes salariaux tels que décidés par ce parlement.** Or, on sait que 1% d'indexation correspond à 1,9 million de francs qui ne seront pas pris en charge par la subvention. L'université est donc dans une situation où elle subit des décisions sans que les conséquences de ces décisions soient prises en charge dans **sa subvention qui ne couvre les charges qu'à hauteur de 75%**. Tout ceci l'oblige donc à envisager un très **grand plan d'économies pour ces prochaines années**. Par ailleurs, à la fin de chaque convention, des experts sont mandatés pour évaluer la période qui se termine et la dernière a fait l'objet d'une évaluation très positive avec quelques points à améliorer. La seule alerte résidait sur la continuité au sein du rectorat, alerte qui n'a plus lieu d'être puisque la **nouvelle rectrice a été désignée** et qu'elle pourra reprendre à son compte **cette nouvelle convention d'objectifs**.

Questions des députés.e.s

Q (UDC) : Peut-on expliquer de manière assez large le **plan d'économies envisagé** par l'université, le projet de loi n'étant pas très détaillé sur le sujet ?
R (M^{me} Hiltbold) : Le **plan d'économies prévoit un retour à l'équilibre avec des économies de 20 millions de francs sur la période 2024-2027. Cela passe par des baisses de 1% du budget de toutes les facultés**, chacune devant s'organiser en interne pour y arriver avec cet objectif global de 20 millions de francs d'économies pour l'institution en 2027. **R (M. Jost) :** Lors des premiers échanges avec l'université, au vu des montants demandés, le DIP estimait qu'en vertu du principe de subsidiarité (art. 8 de la LIAF), il devait y avoir un **accompagnement** effectué au niveau des charges de l'université sur l'ensemble de la période couverte. Cet accompagnement se retrouve aussi dans le **plan financier en annexe de la convention d'objectifs**. Concrètement, les résultats comptables sur la partie collectivité publique seront déficitaires jusqu'en 2027. L'objectif fixé par l'université est de 1% sur ses

charges de fonctionnement. **La volumétrie d'exploitation étant de 583 millions de francs sur la partie collectivité publique, il a été estimé que 5 millions de francs d'économies devaient être faits chaque année.** Cela sera le cas chaque année en fonction des résultats de son programme d'économies et de son résultat d'exploitation. Par ailleurs, le canton va donner 1,5 million de francs par exercice pour l'accompagner dans son plan d'économies. Il a été évoqué un déficit de financement sur les mécanismes salariaux qui fait que, pour 100 francs de mécanismes, l'université doit les intégrer de manière pérenne dans sa masse salariale tout en ne recevant que 73 francs. Si on parle de 200 francs de mécanismes salariaux, elle ne reçoit que 146 francs. **Le plan va donc être évolutif en fonction de ses contraintes. Les 1,5 million de francs qui lui ont été octroyés en 2024 avaient pour objectif d'accompagner l'université.** Cependant, au moment où le plan financier a été réalisé avec l'institution, en juin 2023, le département n'avait pas connaissance d'une indexation de 1% qui serait allouée pour 2024. **Cette indexation va générer un surcoût de 1,2 million de francs.** Donc, par rapport aux économies que va devoir faire l'université sur la période concernée, cela va dépendre aussi du poids qu'elle aura ou qu'elle n'aura pas. **L'objectif est donc de 5 millions de francs sur une année, soit 20 millions de francs sur la période.** L'université va reventiler ces économies sur les différentes facultés et sur les postes sur lesquels elle a des leviers. On pense notamment à certaines charges comme les abonnements ou les licences informatiques. Un catalogue de mesures évolutif sera établi et dépendra des éléments mentionnés.

Q (UDC) : On parle de ces économies depuis déjà un moment. Que se passera-t-il si l'université n'atteint pas l'objectif des 20 millions de francs d'ici 2027 ? **R (M. Jost) :** **L'objectif de 20 millions de francs** a véritablement été fixé dans les discussions avec l'université et il **doit donc être tenu.** Concrètement, l'université doit prendre des mesures sur sa volumétrie de fonctionnement pour égaliser les choses et revenir à l'équilibre en 2027. Elle doit donc parvenir à **réduire ses dépenses** ou, le cas échéant, **générer des recettes supplémentaires.** Cela va être assez compliqué pour les recettes. Le dernier message du Conseil fédéral, après consultation des cantons sur les orientations qu'il entend prendre, envoie des signaux plutôt négatifs. **La Confédération doit réaliser près de 2 milliards de francs d'économies** et elle n'entend allouer que 1,2 à 1,3% de progression à la **subvention fédérale de 111 millions** de francs, ce qui ne prend pas en compte l'indexation. Le montant à disposition de l'université risque donc d'être identique à ce qu'il est aujourd'hui. A titre d'exemple, sur les 111 millions de francs versés à l'université entre 2022 et 2023, il n'y avait une variation que de 50 000 francs. Sur les autres recettes, il y a certes les revenus de l'accord intercantonal

universitaire. Cependant, Genève a adhéré au nouvel accord, ce qui l'empêche d'obtenir de nouvelles recettes tout en lui permettant de payer un peu moins de forfaits. Les leviers sont donc minces sur les recettes et il ne reste que les économies sur les charges de fonctionnement. Il s'agit cependant d'un travail itératif. L'université s'est, dans tous les cas, engagée à revenir à un budget à l'équilibre d'ici 2027. **R (M^{me} Hiltbold)** : L'université a également dans sa **stratégie immobilière** tout un plan de réduction des loyers pour, à terme, ne plus disposer que de bâtiments dont elle est propriétaire et ne plus avoir de loyers à payer.

Q (UDC) : Si l'université devient propriétaire, elle devra faire face à des frais d'entretien et de rénovation. Il faudra donc trouver du financement, au risque d'avoir de nouveaux crédits de subvention pour les travaux. Le député n'est pas surpris par le message de la Confédération. Berne a bien compris que les universités, que ce soit à Genève ou ailleurs en Suisse, n'ont jamais fait tellement d'efforts et ne recherchent pas non plus à augmenter fondamentalement leurs recettes. Il a récemment été dit dans la presse qu'il y a de grandes différences d'un canton à l'autre au niveau des taxes universitaires. Par exemple, elles se montent à 1100 francs au Tessin alors qu'elles sont de **460 francs à Genève, 500 francs avec les taxes obligatoires**. On voit donc bien que **tous les autres cantons ont des taxes plus élevées qu'à Genève**, Saint-Gall étant au maximum avec des taxes allant de 720 à 1700 francs. Le plus étonnant se trouve dans **la différence pour les étudiants qui viennent de l'étranger**. Si le canton de Genève s'inquiète pour sa renommée et ne fait pas de différence, ailleurs en Suisse, cela ne dérange pas des universités comme celle de Saint-Gall qui demande une taxe allant de 2900 francs à 9000 francs pour ses étudiants étrangers. **Comment le canton de Genève justifie-t-il le fait qu'il soit incapable d'augmenter les taxes universitaires, notamment pour les étudiants étrangers ?** **R (M^{me} Hiltbold)** : Le produit des taxes n'est que de 2% et une augmentation des taxes changerait très peu la situation financière de l'université. Par ailleurs, la taxe est censée venir en soutien à des projets pour des étudiants et les bibliothèques. Ce sujet a déjà été discuté dans le cadre d'une motion, mais il apparaît que l'augmentation ne changerait pas fondamentalement la problématique. Le Conseil d'Etat n'est en l'état pas favorable à cette mesure, mais la commission peut toujours questionner l'université sur le sujet.

Q (PLR) : Il est parfois un peu étonné des objectifs fixés par la convention, le premier d'entre deux devant être de former les étudiants. Or, **en page 21 de la convention**, on l'impression que les étudiants doivent sauver le monde de toutes les catastrophes. Le député préférerait que l'université s'assure de la formation et de la capacité des étudiants à s'intégrer sur le marché du travail.

Au niveau des **indicateurs prévus, comment va-t-on pouvoir mesurer si l'on a renforcé ou non la recherche fondamentale dans telle ou telle discipline ?** Cela peut se faire avec les montants alloués au niveau des fonds compétitifs dans la discipline concernée. Qu'est-ce un **fonds compétitif** ? Qu'est-ce qui est censé être **péjoré** si ces fonds ne sont pas augmentés ? D'autre part, sur **l'objectif 2.2**, il aimerait plus de précisions sur ce que l'on entend par la **diplomatie scientifique**. Enfin, sur **l'objectif 6.1** qui concerne la **politique d'inclusivité**, il aimerait plus de détails sur les **ateliers de formation** qui sont envisagés et notamment les conséquences pour celles et ceux qui ne les suivraient pas. **R (M^{me} Vrbica) : Un fonds compétitif est un fonds dans le cadre duquel les chercheurs postulent et où le meilleur projet l'emporte.** Typiquement, le FNS est un organisme de fonds compétitifs. Il faut savoir que lorsque l'on reçoit des subsides pour un projet, l'institution met elle le franc. Il s'agit donc d'un « **matching fund** » **qui est positif puisque le FNS donne plus que ce que l'institution met**, ce qui crée un **effet multiplicateur**. L'université a été jusqu'ici très compétitive sur ces fonds, notamment avec les **PNR**, et il s'agit vraiment de la mesure typique qui permet de voir où se situe l'université en termes d'argent qu'elle récolte. Sur la question de la **diplomatie scientifique**, on peut en donner une définition assez large qui dépend de chaque institution. L'Université de Genève est très impliquée aux côtés de **l'IHEID** dans la **Genève internationale**. Elle fait également partie de la ligue des universités de recherche en **Europe**. Elle a des liens avec d'autres universités sur des projets communs. La diplomatie scientifique concerne donc les liens que l'on peut avoir avec d'autres universités et d'autres institutions sur des champs d'études ciblés. Par exemple, le **Geneva Water Hub** est un réseau qui traite des problématiques autour de **l'eau**, que ce soit avec des ONG ou des universitaires, pour promouvoir l'utilisation de recherches appliquées à des politiques publiques. Le concept de diplomatie est donc assez large et peut prendre des formes différentes. L'université pourra sans doute donner des exemples encore plus concrets. Enfin, sur **les ateliers portant sur l'inclusivité**, il faut expliquer que l'inclusivité au sens large du terme fait partie des objectifs que l'université doit mettre en œuvre. Si le département fixe cet objectif, il revient à l'institution de plancher sur la mise en œuvre et la gestion de l'objectif. Etant donné qu'il reste assez **difficile de trouver des indicateurs quantitatifs**, il faut plutôt se diriger vers des **indicateurs qualitatifs**, d'où **l'organisation de ces ateliers**. On sait bien que tout le monde ne pourra pas y participer, mais il sera intéressant de demander à l'université des points de situation et des précisions sur les ateliers organisés. On pourra se pencher sur leur **succès et la politique de communication pour les promouvoir**. L'université pourra cependant donner des informations plus précises sur ce point. **R (M^{me} Hiltbold) : Il est si évident pour le DIP que le rôle premier de**

l'université est la transmission des savoirs qu'il est vrai que cela est peut-être un peu absent de l'exposé des motifs. Elle est tout à fait ouverte à changer l'introduction pour clarifier ce point, mais il est clair qu'il est central pour le département.

Q (S) : Le Grand Conseil a récemment voté la **possibilité de repousser l'âge de la retraite**. Cette décision a-t-elle pu être chiffrée en termes d'impact financier pour l'université et sur les coûts que cela pourrait engendrer ? **R (M^{me} Hiltbold) :** La seule problématique se trouve au niveau **du règlement du personnel** qui doit être adapté, ce qui prend un peu de temps avant de pouvoir le mettre en route. **Le coût n'a pas été chiffré**, mais il est déjà possible pour certains professeurs de continuer, évidemment à la place de quelqu'un d'autre et pas en plus.

Q (S) : Ces personnes sont au **maximum des annuités** et cela doit donc avoir un impact sur **l'effet de noria**. **R (M^{me} Hiltbold) :** La question est justement de savoir s'il s'agit d'un **automatisme ou non** et combien de personnes vont demander à prolonger. Il faudra demander à l'université pour plus de détails.

Q (le président) : Il revient sur les **indicateurs fixés par la convention d'objectifs**. Sont-ils évalués de manière générale ou par faculté ? **R (M^{me} Vrbica) :** Du côté du département, **l'évaluation se fait de manière globale** sur l'ensemble de l'université et pas par faculté. L'université dispose cependant de **tableaux de bord** pour contrôler l'évolution par faculté. Concrètement, le DIP fixe des valeurs cibles et vérifie que la valeur est atteinte de manière globale.

Q (LC) : L'augmentation est quelque part somme toute relativement limitée sur ce projet de loi. Le député avait cru lire dans la presse que l'université avait à terme des besoins importants à venir. **Dans quelle mesure cela affecte-t-il potentiellement l'évolution de ce projet de loi ou y aura-t-il d'autres démarches ou d'autres approches ?** **R (M^{me} Hiltbold) :** Les discussions ont effectivement commencé assez tôt et il y a rapidement eu un arbitrage en faveur d'un **soutien financier** pour soutenir l'ambitieux plan d'économies. Si on avait pu donner plus à l'université, cela aurait été fait, mais il y a eu des **arbitrages au niveau du Conseil d'Etat** et il faut s'en tenir à ce qui a été décidé.

Q (LC) : Sa question porte sur les **besoins futurs** qui sont assez importants et qui vont au-delà de quelques dizaines de millions de francs. Il y a des financements extérieurs qui existent. **Est-ce que ce sont ces approches privées ou semi-privées qui vont permettre de les couvrir ?** **R (M. Jost) :** Il existe notamment le projet **Campus 2032** avec une **stratégie immobilière**

à hauteur de 600 millions de francs pour l'université. Cela va mobiliser des ressources, des investissements, mais aussi des fonds de tiers, notamment de la Confédération, mais aussi de fondations privées. S'agissant du **calendrier**, cela sera lancé plus tard. Il est cependant évident pour le département que la **situation au niveau du fonctionnement de l'université doit être assainie**. Il est impératif d'engager ce processus d'économies au niveau de l'université. Maintenant, **avec l'indexation et l'annuité, une couverture des charges aux trois quarts devra être rediscutée**. Ces charges font porter un poids considérable sur l'institution et **la subvention n'intègre aujourd'hui pas cette question**. Si on prenait en compte la part de subvention de la Confédération parmi la définition du taux de couverture des mécanismes salariaux, le taux passerait de 73% à 91%. En termes de stabilité, cela serait important et ferait peser un peu moins une menace sur l'université à terme.

Q (le président) : Y a-t-il un indicateur qui porte sur le nombre de publications scientifiques par professeur, dans des revues ou dans des ouvrages ? Même si cette question divise dans la communauté scientifique, il serait peut-être intéressant de visibiliser cette information par faculté. **R (M^{me} Urbica) : L'université peut peut-être le dire par faculté**. Il faut comprendre que chaque professeur dispose d'un *impact factor* qui indique le nombre de fois où l'une de ses publications a été citée, mais cet indicateur concerne vraiment **l'individu** ou un groupe de recherche. L'université doit disposer de ces chiffres qui restent cependant complexes et biaisés. Une personne peut ainsi être citée de nombreuses fois pour dire qu'elle n'est justement pas à prendre comme exemple. Ces informations avaient été données dans une précédente convention, mais l'on a depuis trouvé des **indicateurs plus justes sur la performance de recherche de l'université**.

Séance du mercredi 31 janvier 2024 : Audition de M. Yves Flückiger, recteur, UNIGE, et de M. Raphaël Ferrillo, directeur des finances, UNIGE (voir annexe 2)

Présentation de l'UNIGE sur la convention d'objectifs 2024-2027

M. Flückiger remercie la commission de son invitation. Il propose de parcourir assez brièvement le document remis aux députés. Le **premier slide** porte sur **l'évaluation de la convention d'objectifs qui a été soumise à une analyse externe** menée par l'ancienne rectrice de l'UNIL et l'ancien recteur de l'ULB. Ces deux personnes ont examiné les résultats obtenus par la quatrième convention d'objectifs et ont formulé un certain nombre d'observations. Il en ressort que **l'immense majorité des objectifs de la convention ont été atteints, et ce malgré une marge financière étroite**. Cette

marge financière réduite relève des décisions budgétaires prises pour la convention, qui avait alloué 8 millions de francs sur 4 ans, ainsi que pour la précédente convention qui avait alloué seulement 2 millions de francs sur 4 ans. Les deux experts soulèvent justement un certain nombre de **problématiques budgétaires**. La **slide suivante** présente **l'évolution de la situation sur différents points entre 2016 et 2022**, soit entre le début de la troisième et la fin de la quatrième convention d'objectifs. Sur cette période, **l'université a connu une augmentation de 5% de son allocation cantonale, de 10,5% de son nombre d'étudiants, de 14,9% de son nombre de diplômés, de 6,7% de son nombre de collaborateurs** (dont 7,5% en plus pour le personnel d'enseignement et de recherche) et de 25,3% de son nombre de diplômés des formations continues. **Le slide suivant** se penche sur **l'enveloppe budgétaire totale qui est de 826 millions de francs**. Sur ces 826 millions, **382 millions de francs viennent de l'allocation cantonale**. Si ce chiffre est important, il ne représente que **46% de la totalité de l'enveloppe budgétaire** et est complété par la subvention de la Confédération et des autres cantons pour 20%, les ressources propres pour 7%, les fonds du FNS pour 13%, les fonds européens pour 3% et les fonds tiers pour 13%. Au total, ces ressources non étatiques représentent une dotation de 232 millions de francs, ce qui prouve que l'UNIGE a la capacité d'aller chercher des ressources à l'externe. Il est évident que ces montants alloués via la convention d'objectifs ne représentent qu'une petite fraction des ressources globales, mais ils n'en sont pas moins une fraction énorme pour le développement stratégique de l'institution.

La **slide suivante** rappelle que la convention regroupe **trois types d'objectifs** :

- les objectifs stratégiques prioritaires,
- les objectifs de qualité et
- les objectifs institutionnels.

1. Le **premier de ces objectifs stratégiques prioritaires** vise à **renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'UNIGE sur les grands défis planétaires**. Il s'agit ici de tenter de répondre à ces grands défis, non pas en ayant la prétention de les résoudre, mais en tentant de les adresser pour former les étudiants à ces thématiques et développer des recherches qui permettent d'apporter des solutions aux collectivités, que ce soit dans le domaine de la transition énergétique, des réponses au changement climatique, du vieillissement de la population ou encore de la santé mentale. Sur **l'exemple de la santé mentale**, l'UNIGE porte des

thématiques sur le vieillissement de la population, avec toutes les détériorations de la santé que ce vieillissement entraîne. Un grand projet national a pu être lancé en 2014, le **projet Synapsy**, projet choisi par la Confédération sur un exercice très compétitif via les centres de compétences nationaux. L'UNIGE a été choisie avec l'EPFL pour développer ce grand centre national sur douze ans et a reçu dans le cadre de cette mise au concours 46 millions de francs sur douze ans. Ce projet collaboratif montre par ailleurs que l'université ne travaille pas seule, mais qu'elle collabore avec d'autres pour arriver à la plus grande efficacité possible. Le FNS a octroyé ces montants à la condition qu'au terme de l'exercice, l'UNIGE reprenne ces financements avancés de manière non pérenne. Concrètement, au terme de l'exercice, il a fallu reprendre sur le budget de l'université 5 millions de francs dans le sens de l'engagement pris par rapport au FNS. Sans cet engagement, il n'y aurait jamais eu les 46 millions de francs. **Le plus intéressant est de dire qu'à partir de ces 5 millions, une fondation privée a décidé d'attribuer 40 millions de francs supplémentaires pour soutenir la prolongation de ce centre de compétence nationale.** Il s'agit d'une logique assez vertueuse qu'il faut souligner et qui ne s'arrête pas là puisqu'une entreprise est même née de ce projet et qu'elle est aujourd'hui établie sur le **campus Biotech**. Sur d'autres projets, on pourrait également évoquer la transition numérique et en particulier l'intelligence artificielle qui est très fréquemment utilisée par les chercheurs. L'université a récemment publié une **charte relative à l'utilisation de ChatGPT et de l'IA générative** en son sein.

2. Le deuxième grand objectif prioritaire a **pour but de promouvoir les liens entre l'université et la Cité**. Cet élément a toujours été un élément très important de la stratégie. L'université ne travaille pas que pour elle-même, mais pour l'ensemble de la collectivité. Elle fait justement de la recherche pour répondre aux grands défis. Il faut aussi mettre l'accent sur le domaine de la **diplomatie scientifique**. Cela concerne par exemple la diplomatie computationnelle telle que développée avec l'EPFL par le biais de deux chaires qui permettent d'engager des **personnes spécialisées dans le monde diplomatique et dans le domaine computationnel**. Il s'agit ici d'utiliser de grandes bases de données qui permettent de développer des résultats de recherche par la suite utiles pour les grandes organisations internationales. Le recteur pense ici au **projet Marine Sand Watch** qui permet de mesurer les extractions de sable qui se produisent jour après jour dans le monde. **Grâce à l'intelligence artificielle, on peut suivre les bateaux extracteurs et donc la quantité de sable extraite**. Ces données peuvent ensuite être fournies aux organisations internationales. Dans le

domaine de la **diplomatie de l'eau**, le *Geneva Water Hub* permet de travailler sur la gouvernance de l'eau comme bien commun, un domaine central pour construire la paix entre les pays. Il faut pour cela une bonne compréhension de l'extraction de l'eau et de son utilisation.

3. Au niveau des **objectifs de qualité**, l'université souhaite continuer à intégrer la **variété des besoins** et soutenir l'expérience étudiante. Elle va ainsi lancer un **bachelor en sciences computationnelles qui n'offrira pas qu'une formation en informatique, mais aussi en biologie, en physique ou encore en diplomatie internationale**. Avec ce **double cursus**, les étudiants disposent d'une formation de base dans le domaine des sciences, mais aussi dans la gestion des grandes bases de données. Un autre projet, *Make IT Easy*, permet de faire l'auto-évaluation de ses compétences informatiques par rapport au poste que l'on occupe. Sur la base de cette évaluation, la personne peut se voir proposer une formation pour voir quelles seraient les lacunes à combler.
4. Un autre objectif est celui du **renforcement de la qualité de la recherche pour attirer les talents**. L'université a eu la joie de compter dans ses **murs un prix Nobel de physique en 2019 et une médaille Fields en 2022**. Le recteur a eu la chance de vivre cela dans son mandat, ce qui est une chose rare dans l'histoire d'une université. Il est important de continuer à attirer les chercheurs en Suisse pour développer de la recherche de pointe, toujours dans une perspective d'offrir cette recherche pour répondre à des questions fondamentales. Ceci est devenu un peu plus difficile au vu de la situation de la Suisse sur **Horizon Europe**, même s'il faut saluer les récentes décisions du parlement pour avancer sur les négociations.
5. Sur la question des **objectifs institutionnels**, il s'agit **d'agir pour améliorer les conditions de travail et de carrière du personnel et notamment du corps intermédiaire**. La convention d'objectifs prévoit en particulier une attribution ciblée de **5 millions de francs sur quatre ans pour ce personnel**. Cela permettra d'améliorer les conditions de rémunération des assistants, d'augmenter le temps protégé de la recherche de 50% et de faire en sorte que moins de personnes soient en suppléance ou dans un taux d'activité partiel non choisi pour le corps intermédiaire sénior. Il s'agit également de renforcer l'attractivité de l'université pour les collaborateurs, par exemple via le *welcome center* pour attirer des gens du monde entier dans les meilleures conditions, notamment pour trouver un logement à Genève.
6. Enfin, le dernier des objectifs est celui **de la mise en œuvre de la stratégie immobilière**. Ces investissements ne passent pas par la convention d'objectifs. L'université aura l'immense privilège de bénéficier en 2027

de la construction d'un nouveau bâtiment mis à disposition par une **fondation privée**. Cela permettra d'y installer les **facultés de gestion et de sciences sociales** et de rapatrier à Uni Mail des locations qui coûtent assez cher à l'université puisqu'elles représentent un budget annuel de 8 millions de francs.

La convention d'objectifs 2024-2027 constitue donc une enveloppe de 19,4 millions de francs sur quatre ans. L'université espère pouvoir compter sur le soutien de la commission des finances pour l'attribution de ces montants. Pour les attributions pour 2024, elles ont déjà été arbitrées fin 2023 pour l'exercice à venir. On y retrouve en particulier 1,9 million de francs pour l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire. **Dans le même temps, un programme d'économies assez important est prévu. Le fonds d'innovation et de développement ayant malheureusement été épuisé, il faut désormais revenir à l'équilibre en 2027.** Ce programme prévoit des économies de 1% dans chaque faculté, pour un effort global de 20 millions de francs sur la période. La tranche 2024 a déjà été engagée avec les parties concernées et se poursuivra. Le DIP va fournir une contribution de 1,5 million de francs par année, ce qui permettra de faire des économies de 4% plutôt que de 5% sur les quatre années à venir. Avec ce programme, il s'agit de couper sur des dépenses comme les locations ou l'énergie, mais aussi, à un moment donné, de faire des coupes linéaires sur chaque entité.

Questions des député.e.s

Q (PLR) : Il avait été assez étonné lors de l'audition du département de voir en premier lieu dans les objectifs que les étudiants devaient quelque part sauver le monde de tout ce qui peut lui arriver. Ce n'est finalement pas le cas. S'il faut s'intéresser à ces sujets de société, et la recherche est centrale, il n'en demeure pas moins que **le but premier de l'université devrait être de faire en sorte qu'un maximum d'étudiants sortent avec le bagage nécessaire pour ensuite trouver du travail et participer à la prospérité du canton.** En ce sens, au regard des **indicateurs**, si le député comprend les focus qui sont faits, il aimerait que l'on ne perde pas de vue l'importance de la formation et des domaines les plus compétitifs qui font la reconnaissance de l'UNIGE. Il aimerait en savoir plus sur les **fonds compétitifs** que l'université cherche à obtenir. **Est-ce que le focus qui est mis dessus ne vient pas péjorer la situation d'autres domaines qui ont fait la réussite de l'université ?** D'autre part, sur **la question de l'amélioration des conditions de travail, à quoi serviront concrètement ces 5 millions de francs**, par exemple en guise de salaire supplémentaire ou bien de mise à disposition logistique ? Enfin, sur les **ateliers sur la culture égalitaire et inclusive de l'objectif 6**, s'il peut

comprendre que l'université doit être ouverte et accueillante et s'il ne voit pas de problème à renforcer cela, **qu'est-ce que cela implique concrètement ? Enfin, est-ce que tous les objectifs de la convention s'appliquent à l'intégralité du montant versé ou seulement au supplément ?**

R (M. Flückiger) : Il note que, si l'université pouvait sauver le monde, elle le ferait. Il est vraiment important de se pencher sur ces grandes préoccupations et notamment en développant de la recherche qui informe sur ces grands défis. Avec le covid-19, beaucoup de chercheurs ont redirigé leurs recherches pour répondre à ces questions, se sentant un **devoir d'apporter une contribution à l'avancée de la recherche** sur ces questions. Le fait que l'on ait pu travailler dans une **optique de science ouverte** a été fondamental pour arriver à un **résultat spectaculaire**, par exemple pour trouver des **vaccins** dans un temps record. Ces recherches se diffusent par la suite dans la formation prodiguée aux étudiants, ce qui permet d'avoir une **formation des plus qualitatives**. Cela serait moins le cas dans une université qui ne serait pas suffisamment orientée sur la recherche. C'est **dans cette optique que l'UNIGE fait partie de la LERU, la ligue des universités de recherche en Europe**. Cette ligue a pour principe de développer une très bonne recherche pour proposer de la très bonne formation. L'objectif final est de faire en sorte que les formations soient alimentées par cette recherche et qu'elles s'adaptent aussi aux questions actuelles. On peut retrouver cela avec la **finance durable et le centre de finance de la faculté de gestion qui fonctionne vraiment pour la société en développant ces nouvelles thématiques**. Au niveau des **fonds compétitifs**, ils sont justement importants et permettent d'être jugé sur la **qualité de la recherche** produite par l'université tout en trouvant des **ressources complémentaires aux financements publics**. Par ailleurs, l'argent du canton est justement multiplié par ces fonds puisque, quand on reçoit 100 francs avec les fonds européens, 25 francs viennent pour permettre à l'université et notamment aux facultés de fonctionner. Cela étant, la compétition va parfois à un tel point que cela peut provoquer des **problématiques RH**. **Beaucoup de jeunes chercheurs arrivent à l'université avec la volonté de faire de la recherche. Or, il faut toujours aller chercher des fonds et cela peut affecter le management d'une équipe**. C'est en ce sens que l'université veut proposer des formations pour permettre aux chercheurs d'être formés à une bonne gestion dans un cadre bienveillant pour limiter les dommages que l'on a parfois pu constater dans des situations où la pression est forte. **On n'est donc pas en train de former des gens sur l'inclusivité peut-être abusive, mais sur un management bienveillant des équipes**. **Au niveau des assistants**, on parle effectivement d'un **plan sur la précarité**. Il faut savoir que beaucoup de ces

assistants sont des *CANDOC*, ils reçoivent des financements du FNS pour un équivalent à un 70% d'assistant DIP. Il subsiste un écart de rémunération entre les deux catégories et l'université avait la volonté de réduire cette différence, tout en sachant que la recherche est une passion et que les gens travaillent bien au-delà de 70%. **Par ailleurs, les salaires pratiqués dans les autres universités sont supérieurs à ceux pratiqués à l'UNIGE et il s'agit de réduire cet écart pour avoir une cohérence.**

Q (PLR) : Le gros de ces 5 millions de francs concerne-t-il donc la revalorisation des salaires ? R (M. Ferrillo) : 30% de ces 5 millions de francs ont pour but de revaloriser les salaires et le reste permet de protéger le temps dédié à la recherche. **R (M. Flückiger) : Ces mesures concernent aussi les gens qui sont dans la suppléance qui est renouvelée année après année.** Ces personnes voient leurs **contrats renouvelés, mais ne sont jamais titularisées**, ce qui est évidemment très problématique. Toutes ces personnes ne sont pas précaires et certaines ont simplement d'autres activités professionnelles en dehors de l'université. Mais dire cela n'est pas nier que certaines personnes sont dans la précarité, et il faut y être sensible. Enfin, le recteur tient à dire que les doctorants peuvent aller partout dans la société et il serait triste de les former uniquement à la recherche. L'université souhaite donc disposer de conseillers pour **valoriser ces parcours en dehors de la recherche.**

Q (S) : Elle félicite le recteur pour tout son travail ainsi que pour les bons résultats obtenus sur la précédente convention d'objectifs. Quelles sont les conséquences de l'augmentation de l'âge de la retraite possible, et notamment sur les impacts financiers pour l'université ? R (M. Flückiger) : L'université doit appliquer la loi et elle le fera. Concrètement, les personnes qui devraient partir à la retraite pourront désormais faire **valoir leur droit à prolonger leur engagement.** On sent un petit mouvement qui semble indiquer que certaines personnes vont le demander, et ce malgré les planifications déjà effectuées sur les départs à la retraite. L'université est en train d'élaborer un **nouvel article dans le règlement du personnel** pour organiser cela, par exemple pour offrir cette possibilité à celles et ceux qui ne péjorent pas la position de la relève en restant. Il faut encore **voir comment intégrer cela dans le plan d'économies avec certaines coupures qui auraient pu être réalisées sur des départs à la retraite et des non-remplacements de postes.** L'université n'a pas imaginé se tourner vers le parlement pour demander des moyens supplémentaires pour y faire face à ce stade. Cependant, on peut craindre que certaines situations soient complexes avec des personnes contestant le refus de prolongation et gagnant leurs recours, ce qui condamnerait l'université à payer deux années supplémentaires un

collaborateur. La HES a récemment eu une situation similaire avec un professeur et a perdu, devant ainsi prolonger l'engagement de la personne. **C'est donc un souci pour l'institution, même s'il reste difficile à chiffrer. On peut en tout cas envisager des conséquences financières importantes.** Les facultés sont un peu partagées entre certaines qui veulent **encourager la relève** et certaines qui ont des enseignants qui veulent **continuer leurs projets encore un peu**. On ne peut pas mesurer l'impact, mais on pourrait envisager 2 millions de francs de risques potentiels.

Q (le président) : Où sera construit le nouveau bâtiment mentionné précédemment ? **R (M. Flückiger) :** Il se situera sur le quai des Vernets en face du bâtiment de Rolex. Le bâtiment devait au départ avoir une affectation commerciale et il sera finalement possible d'en faire un lieu de formation, ce qui réjouit les autorités municipales et cantonales. Le recteur en profite par ailleurs pour remercier la fondation privée qui octroie le bâtiment pour son soutien. L'université dispose également d'un bâtiment à Ernest-Ansermet qu'elle reconstruira d'ici 2030. Le bâtiment des Vernets est lui prévu pour 2027 et permettra de réduire significativement les charges de location.

Q (UDC) : Serait-il possible d'estimer le coût moyen d'un étudiant à l'université, ayant entendu parler d'un coût de 60 000 francs pour un étudiant en médecine ? Le député a entendu la volonté de l'université de couper certaines dépenses de manière linéaire et d'aller chercher des montants extérieurs pour financer un certain nombre de choses. Concernant les taxes universitaires, sauf erreur, l'Université de Genève a la taxe la plus basse de Suisse et fait également partie des cinq dernières universités qui ne pratiquent pas de différence entre les étudiants provenant de l'étranger et les étudiants résidents. **Une réflexion est-elle menée sur la possibilité d'augmenter la taxe universitaire, pas forcément pour les étudiants suisses, mais au moins pour les étudiants étrangers ?** Enfin, sur un aspect plus politique, l'UDC a un vrai problème avec le fait que le syndicat étudiant de l'université soit financé par les taxes universitaires. Ce dernier dispose de locaux mis à sa disposition à Uni Mail. Ayant personnellement combattu le syndicat qu'il n'estime pas représentatif de l'intégralité du corps étudiant, il peine parfois à recevoir les réactions de la part du rectorat. Le député pense notamment à l'occupation des cafétérias, l'annulation d'une conférence, l'agression d'une conseillère nationale ou encore la déclaration visant à boycotter tout évènement en lien avec Israël. Il ne voit pas forcément de réactions assez fortes et a un peu l'impression que l'université est devenue une zone de non-droit sur ces questions. Il aimerait donc une **prise de position du rectorat sur un syndicat qui fonctionne de cette manière tout en étant financé par l'université**. **R (M. Flückiger) :** Sur la question du coût par étudiant, il

existe un système d'allocation intercantonale universitaire qui ne couvre pas le total des études. Concrètement, un étudiant valaisan rapporte 10 000 francs quand il vient faire des études en sciences humaines et sociales, 25 000 francs quand il vient faire des études en sciences et 50 000 francs quand il vient faire des études de médecine. Il est clair que ce montant de 50 000 francs ne couvre pas la totalité du coût de formation d'un étudiant en médecine. L'on a la chance dans notre pays **d'avoir un système où 70% de nos étudiants vont dans une des 100 meilleures universités au monde, contre peut-être 3% aux Etats-Unis.** Mais nos étudiants ont aussi la possibilité d'avoir accès à des études bon marché, ce qui est beaucoup moins le cas ailleurs et permet de moins dépendre d'étudiants très fortunés qui peuvent disparaître selon les événements, par exemple le covid. L'UNIGE a donc été justement protégée par des choix politiques.

Sur la question des taxes, le recteur rappelle que la taxe est entre les mains des députés puisqu'elle fait l'objet d'un article dans la loi sur l'université. Il faut aussi préciser qu'une loi qui date de 1973 avait prévu un certain nombre de taxes d'immatriculation et le fait que celles-ci seraient revues au cours de la mise en application de cette loi sur l'université, ce qui n'a jamais été fait. Il y a là quelque chose entre les mains de députés. Cette même loi prévoit **une dîme en faveur des bibliothèques de Genève. Si cela est très louable, c'est tout de même 10% des taxes universitaires qui partent à la BGE dans l'optique d'acquérir des ouvrages sans vrai contrôle dessus.** D'autre part, ces taxes universitaires sont affectées et on ne peut pas dire que l'on va prélever plus pour couvrir le déficit. Elles sont directement affectées aux activités et à l'encadrement. On pourrait donc difficilement les utiliser pour autre chose. Il faut aussi se dire que, si augmenter les taxes pourrait inciter moins de personnes à s'inscrire, il faudrait alors les tripler ou les quadrupler, ce qui bénéficierait à d'autres universités. Par ailleurs, les étudiants qui rapportent le plus sont les étudiants valaisans ou jurassiens puisqu'ils amènent le plus via l'allocation intercantonale universitaire. Les étudiants étrangers rapportent eux la taxe d'immatriculation, mais aussi la subvention fédérale. **R (M. Ferrillo) :** La subvention fédérale de base est répartie entre les universités selon un axe recherche qui récompense la performance de chacune des institutions en termes de subsides de recherche (30% de l'enveloppe) et un axe enseignement qui se base sur le nombre d'étudiants total, le **nombre de diplômes délivrés et la proportion d'étudiants étrangers dans ce total (70% de l'enveloppe)**. Un étudiant étranger, à ce titre, permet à l'université de Genève de recevoir une partie de cette subvention fédérale de base. Ce n'est pas la position absolue, mais la position relative qui est évaluée, ce qui veut dire que toutes les universités peuvent être dans une situation de croissance,

mais que celle qui croît plus que les autres peut toucher plus sur la répartition globale. Donc, un **étudiant étranger** rapporte une part de la subvention fédérale de base. Cette information avait normalement déjà été transmise à la commission précédemment. **R (UDC)** : Il comprend bien que la taxe ne doit pas forcément être une barrière. **Cependant, ce projet de loi demande aujourd'hui une augmentation de la subvention sur la base d'impôts payés par la population.** Or, on demande aux contribuables de payer la même chose que pour des étudiants dont les parents ne paient pas d'impôts dans le canton. Maintenant, le député n'est pas forcément convaincu qu'il faille inscrire cela dans la loi et préférerait que l'université puisse avoir sa propre politique selon le contexte. Il trouverait en tout cas **normal** qu'il y ait une **différence entre les étudiants résidents et les étudiants étrangers** dans les taxes qu'ils paient, comme dans la majorité des universités suisses. **R (M. Flückiger)** : L'université doit en effet attirer des étudiants de l'étranger. Cela dit, il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a un **coût de la vie bien plus élevé à Genève et que le coût réel des études est donc beaucoup plus important.** Les étudiants étrangers sont par ailleurs bien souvent des étudiants qui viennent du **Grand Genève, mais aussi du monde entier.** Concernant les éventuelles comparaisons de couvertures financières entre Genève et les autres universités, il faudrait idéalement **comparer l'UNIGE et l'UNIZH** qui ont des périmètres d'études assez similaires. On constate justement que **Zurich est plus dispendieuse que Genève**, qui est plus parcimonieuse en termes de ressources. **Des chiffres plus précis pourront être donnés ultérieurement au député sur cette comparaison.** Il y a en tout cas une vraie volonté de responsabilité vis-à-vis des contribuables genevois, notamment en menant des coupures pour assainir le budget.

Pour ce qui est de la **question du syndicat étudiant**, il est vrai qu'il s'agit d'un syndicat **très combattif**, mais **pas nécessairement très représentatif.** Le recteur a toujours souhaité plus de diversité et aurait été ravi que d'autres associations se créent. Il faut reconnaître que cette association est très présente et active. Il peut entendre qu'il n'a pas été suffisamment dur vis-à-vis de certaines de ses actions, par exemple lors d'une conférence que le syndicat a fait annuler. Il semblerait vraiment que cette notion de liberté académique ait été mal comprise et une déclaration commune avec la CUAE a permis de fixer des lignes rouges en collaboration avec les étudiants. Par rapport à l'agression de la conseillère nationale, le recteur a immédiatement réagi en lui écrivant pour lui dire qu'il allait investiguer sur cette situation. Une plainte a été déposée, mais il n'y a pas eu de nouvelles depuis.

Q (PLR) : Au-delà des considérations sur les comptes ou sur les conventions d'objectifs, il tient vraiment à remercier le recteur pour tout ce

qu'il a réussi à faire pour l'UNIGE et sa notoriété. Il s'agit d'une **vraie institution de compétence** qu'il faut saluer même si elle coûte cher. Si le député ne partage pas forcément tous les objectifs posés, il remercie le recteur et le rectorat pour la **qualité du travail accompli** dont on ne pourrait que souhaiter qu'il soit toujours le même dans toutes les institutions. Le sujet a toujours été très maîtrisé par **M. Flückiger**, ce qui a vraiment bénéficié à l'université pour son rayonnement. **R (M. Flückiger)** : Il a toujours eu énormément de plaisir à venir devant la commission et espère qu'il a réussi à convaincre grâce à son **amour pour Genève et pour l'UNIGE**. C'est cela qui l'a toujours motivé et il remercie les députés pour leur écoute et leur soutien durant ces années. Il faut aussi remercier les autorités et les fondations et espérer que le lien de confiance qui s'est établi se poursuivra. **R (le président)** : Il remercie le recteur pour toutes ces explications et pour tout le travail fourni ces dernières années.

Séance du mercredi 7 février 2024 : Prise de position des groupes

(UDC) : Le groupe UDC va refuser ce projet de loi. S'il a pu entendre de beaux discours avec des prétentions et des objectifs soi-disant exceptionnels, il n'y a en réalité aucune contrepartie pour l'université. Cela est juste affligeant et le député a l'impression que l'Etat est juste là pour payer. Il n'y a aucune remise en question à part les quelques pistes vaguement évoquées et demandées par le département pour faire des économies. L'université n'a aucune obligation réelle et, si elle ne réalise pas ce plan d'économies, rien ne changera et l'Etat paiera de toute façon. Le groupe UDC regrette également le tabou qui persiste autour de la question des taxes étudiantes. On vient dire à la commission qu'elles ne représentent que 2% du budget total alors qu'il ne s'agit pas d'un pourcentage négligeable. Les autres cantons n'ont aucun problème à le faire et il faut rappeler qu'un semestre à Saint-Gall peut coûter jusqu'à 10 000 francs. Même pour les étudiants résidents, on ne tient jamais compte du revenu des parents et cette taxe est finalement juste symbolique. Il y a besoin d'une vraie remise en question et le groupe UDC proposera un amendement pour ramener la subvention à son niveau précédent. Si cela n'est pas possible, il refusera ce projet de loi.

(S) : Le groupe socialiste votera évidemment ce projet de loi. Il a été complètement convaincu par les propos du recteur et le travail effectué par le rectorat ainsi que par ce qui est prévu pour ces années à venir. La qualité de l'université est reconnue de par le monde et il faut en être fier en lui accordant le soutien qu'elle mérite. Il faut évidemment souligner l'augmentation du nombre d'étudiants et les prix prestigieux obtenus par des chercheurs associés à l'université. **Le groupe s'oppose absolument aux critiques faites par le**

groupe UDC qui avait déjà tenté de couper 10 millions de francs dans le budget. Il est important que les taxes restent basses pour que les études soient accessibles à tout un chacun sans contraintes financières.

(PLR) : En ce qui concerne la contrepartie fournie par l'université, l'art. 2 de la loi sur l'université la définit comme un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée à la formation continue. Elle doit travailler selon des principes d'objectivité et de responsabilité fondant une démarche rationnelle. Elle doit contribuer au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et de son expertise. Elle doit informer le public et contribuer à la réflexion sur l'état des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement. Plus loin, à **l'art. 16, al. 3**, il est prévu qu'une loi spéciale fixe le montant maximum des taxes universitaires en s'assurant qu'il se situe dans le cadre des montants des taxes des hautes écoles suisses. **Le député déduit du statu quo que ces taxes sont en phase avec ces montants. Cela étant dit, il y a une loi spéciale et il faut donc distinguer la loi accordant l'indemnité de l'université de cette question des taxes, loi qu'il est possible de modifier.** Le PLR n'est pas opposé à une réévaluation de l'effort des étudiants. La taxe de 500 francs n'a pas bougé depuis 25 ans et avait été introduite en 1997. On voit qu'elle ne couvre que partiellement les coûts de la formation dont tout un chacun bénéficie, ce qui pose question. **Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, un étudiant peut toujours contracter un prêt ou avoir une bourse.** Il existe dans d'autres cantons des mécanismes intéressants comme la facturation de l'inscription à une session d'examen, ce qui peut agir comme un encouragement à la réussite. On se rend compte que les **taxes genevoises sont nettement en dessous de ce qui est demandé dans d'autres universités.** En 2003, le secrétaire d'Etat à la formation avait fait scandale à Genève en proposant des taxes à 1500 francs. Même dans cette hypothèse, cela ne permettrait pas encore de couvrir l'ensemble des coûts. Dans tous les cas, le député pense que la commission ne saurait traiter ces sujets ensemble et **le groupe PLR soutiendra ce projet de loi.**

(Ve) : Le groupe des Verts soutiendra également ce projet de loi. L'Université de Genève est l'une des plus prestigieuses au monde et ce projet lui permettra de poursuivre de manière adéquate son engagement que ce soit au niveau de la recherche, de la formation ou encore de l'organisation de conférences ou de débats en veillant à la pluralité et en gardant sa liberté d'expression. Concernant les taxes, bien que le groupe des Verts reconnaisse qu'il existe des mécanismes qui permettent d'étudier pour les personnes avec moins de moyens, **leur montant est adéquat et les Vert.e.s aimeraient que**

On puisse continuer à étudier sans distinction d'origine ou de revenus. Le groupe des Verts soutiendra donc ce projet de loi.

(MCG) : Le groupe MCG votera pour sa part également en faveur de ce projet de loi. Il a toujours soutenu une formation de qualité et c'est ce que fournit l'université comme toutes les autres institutions qui fournissent ce type de prestations. Il est important de **pérenniser cette institution**. Le groupe est conscient des événements s'étant produits lors de diverses manifestations et regrette ces pratiques qui posent un problème de liberté d'expression. Quoi qu'il en soit, le groupe MCG soutiendra ce projet de loi pour **soutenir le corps intermédiaire et les formations nécessaires pour avoir des personnes formées** pour entrer sur le marché du travail dans un contexte de forte concurrence.

(UDC) : Il revient sur les propos du député PLR et estime que la commission est en droit d'attendre un peu plus d'efforts de la part de l'université, notamment vis-à-vis des éventuelles **augmentations de taxes universitaires**. Cela fait des années que l'université esquivait la question alors qu'elle se pose. **Le groupe UDC va déposer un projet de loi sur les taxes**, mais rappelle que la demande ne devrait certainement pas venir d'un groupe politique, mais bien de l'université elle-même. L'institution devrait venir avec des propositions pour augmenter ses recettes et avec un plan de restructuration qui comprend également les taxes universitaires. Il a posé la question au recteur à plusieurs reprises et ce dernier a toujours esquivé en disant que cela n'était pas le sujet et qu'il n'avait pas l'intention de bouger.

(LC) : Le groupe du Centre va voter ce projet de loi. Le groupe est conscient de l'excellence de l'université tout en étant conscient des problématiques qui y existent. **Sur la question des taxes, le recteur a été clair et le manque est largement compensé par les financements fédéraux.** La question n'est donc pas forcément la bonne et, si on peut discuter du principe, il n'y a pas vraiment d'argument financier. Le recteur va prochainement quitter ses fonctions après une période assez extraordinaire, et une nouvelle direction va se mettre en place. Le groupe va voter ce projet de loi et discutera des points qui doivent l'être avec la nouvelle rectrice. L'université joue un rôle fondamental pour former les membres de notre société et le groupe du Centre votera ce projet de loi sans réserve.

(S) : Elle revient sur les propos du député UDC. **L'université est un établissement autonome et a considéré qu'il n'était pas opportun d'augmenter ces taxes universitaires pour des raisons clairement explicitées.** Il s'agit d'une décision que le groupe socialiste soutient et le groupe se réjouit que l'université maintienne des études de qualité à un prix abordable. Les **problèmes de la précarité étudiante** sont connus et ont été

aggravés par la crise du covid. Si les taxes peuvent paraître modestes, il faut s'en réjouir en ce qu'elles permettent de garder une université **accessible pour toutes et tous**, peu importe ses revenus ou ceux de ses parents. **Augmenter les taxes aurait un effet limité sur les recettes tout en nuisant à l'accessibilité des hautes écoles de notre canton et le parti socialiste continue à soutenir fermement l'université dans son choix.**

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13392 :

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule sans opposition, adopté.

Art. 1 sans opposition, adopté.

Art. 2

Un député UDC souhaite amender cet article en **réduisant chacun des montants de 6 375 000 francs, ce qui correspond à une suppression de l'augmentation de 25 millions de francs sur quatre ans.**

Q (MCG) : Cette demande est un peu rapide. **En quoi consiste cette demande et sur quoi l'université va-t-elle devoir faire des coupes ?** R

(UDC) : Le groupe UDC ne refuse pas globalement le budget alloué, mais il refuse l'augmentation prévue de **25 500 000 francs sur quatre. Pour ce faire, il propose de diminuer le montant alloué sur chaque année de 6 375 000 francs pour arriver au budget qui correspondait aux années précédentes.** R **(MCG) :** Le groupe UDC veut donc limiter la hausse d'indemnité et voter le projet de loi avec le même montant qu'il y a quatre ans.

R (M. Fiumelli) : Il précise que le budget prime sur les projets de loi LIAF et, si la tranche 2024 peut être modifiée dans ce projet de loi, **elle ne sera pas modifiée dans les faits puisqu'elle a déjà été affectée.** R **(MCG) :** Il s'agit donc un peu d'un vote à vide pour 2024.

Q (le président) : Est-ce que le groupe UDC pourrait proposer cet amendement de manière plus claire en plénière ? R **(UDC) :** Il maintient son amendement et précise que les montants sont modifiés comme suit :

379 867 782 francs pour 2024, 385 867 782 francs pour 2025, 391 867 782 francs pour 2026 et 398 617 782 francs pour 2027.

Le président met aux voix l'amendement UDC à l'art. 2, al. 1 :

L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

379 867 782 francs en 2024

385 867 782 francs en 2025

391 867 782 francs en 2026

398 617 782 francs en 2027

Pour : 2 (2 UDC)

Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé. L'article 2 initial est accepté.

Art. 3 sans opposition, adopté.

Art. 4 sans opposition, adopté.

Art. 5 sans opposition, adopté.

Art. 6 sans opposition, adopté.

Art. 7 sans opposition, adopté.

Art. 8 sans opposition, adopté.

Art. 9 sans opposition, adopté.

Art. 10 sans opposition, adopté.

Art. 11 sans opposition, adopté.

3^e débat

Le président met aux voix le PL 13392 dans son ensemble :

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Contre : 2 (2 UDC)

Abstentions : –

Le PL 13392 est accepté.

Suite à ces explications, la majorité de la commission vous invite à accepter ce projet de loi.



Convention d'objectifs 2024-2027

entre la République et canton de Genève
et l'Université de Genève

Commission des finances
Grand Conseil – 31 janvier 2024

Yves Flückiger, Recteur
Raphaël Ferrillo, Directeur des finances



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ÉVALUATION COB 4





« L'UNIGE a atteint l'immense majorité des objectifs de la COB4, ceci malgré une très faible marge budgétaire. (...) Mais cette [réussite] a eu un coût : **réserves vides, déficit**, grande quantité de **locaux loués** à cause du manque de place, situation inacceptable de certain-es membres du **corps intermédiaire**.

Le moment est donc critique : nécessité de maintenir l'excellence, en particulier l'excellence de la recherche qui fait la réputation internationale de l'UNIGE, mais aussi nécessité urgente de fonds pour stabiliser le fonctionnement de l'UNIGE, le tout en menant une réflexion de fond sur le rôle de l'université dans un monde de plus en plus numérique et en quête de durabilité. »

Extrait des conclusions du rapport des experts externes



ÉVOLUTION UNIGE

	2016 (COB 3)	2022	Variation
allocation cantonale	362 mio	382 mio	+5,5%
 étudiantes et étudiants	16'530	18'261	+10,5%
 diplômées et diplômés	4'457	5'121	+14,9%
 personnel (EPT taux moyen)	4'449	4'747	+6,7%
dont recherche et enseignement	2'827	3'039	+7,5%
 diplômées et diplômés des formations continues	3'554	4'454	+25,3%

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

RESSOURCES



2022

Ressources financières

826 mio de CHF

- 46% Allocation cantonale
- 19% Subventions Confédération et autres cantons
- 7% Ressources propres
- 13% Fonds national suisse
- 3% Fonds européens
- 13% Autres fonds tiers

382 mio de CHF

232 mio de CHF

Les montants alloués via la Convention d'objectifs ne représentent qu'une petite fraction des ressources globales de l'UNIGE, mais ils ont une importance stratégique.

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

7 OBJECTIFS

A. Objectifs stratégiques prioritaires

1. Renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'Université de Genève sur les grands défis planétaires
2. Promouvoir les liens entre l'Université et la Cité

B. Objectifs de qualité

3. Intégrer la variété des besoins des étudiantes et étudiants dans les dispositifs pédagogiques et soutenir l'expérience étudiante
4. Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents

C. Objectifs institutionnels

5. Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire
6. Renforcer l'attractivité de l'Université pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
7. Mettre en œuvre la stratégie immobilière

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN


 UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

 OBJECTIF
stratégique prioritaire

1. Renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'Université de Genève sur les grands défis planétaires

2024

Durabilité

- transition énergétique
- réponses aux changements climatiques
- inégalités structurelles sociales, économiques technologiques
- etc.

Vieillesse de la population et santé

- maladies non-transmissibles
- santé mentale
- etc.

Transition numérique

- intelligence artificielle
- émergence cultures numériques
- etc.

Transition énergétique et changement climatique en économie et management



Humanités numériques



Centre Synapsy en neurosciences et santé mentale



Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

OBJECTIF
stratégique prioritaire

2. Promouvoir les liens entre l'Université et la Cité

- Liens entre mondes académique, politique et diplomatique
- Utilisation des savoirs scientifiques dans la prise de décision politique
- Partage avec le grand public des enjeux et méthodes de la recherche
- Participation citoyenne dans certains domaines des sciences humaines, sociales et naturelles
- Diplomatie scientifique

2024

Pôle inter-universitaire en innovations démocratiques avec l'UZH



Laboratoire de diplomatie scientifique avec l'EPFZ



Plateforme Marine Sand Watch avec l'UNEP



Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

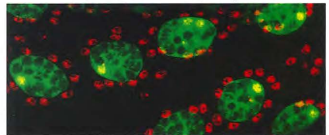
OBJECTIF
de qualité

3. Intégrer la variété des besoins des étudiantes et étudiants dans les dispositifs pédagogiques et soutenir l'expérience étudiante

2024

- Accueil et accompagnement d'une grande diversité de profils
- Dispositifs d'enseignement innovants
- Compétences transversales
- Formation aux défis planétaires – enjeux et réflexion critique
- Activités sportives, culturelles ; engagement institutionnel et associatif
- Préparation au monde professionnel et à son évolution
- Mobilité suisse et internationale, intégration

Bachelor en sciences computationnelles



Plateforme MakeIT easy



Facile des compétences numériques
Acquiescence des compétences numériques
dans un projet de recherche ou de service
à la communauté

[www.unizh.ch](#)



Facile son projet
Soutien à la réalisation de projets de recherche ou de service à la communauté
à l'étranger

[www.unizh.ch](#)



Programme d'accompagnement
Facile des compétences de recherche et d'innovation
à l'étranger

[www.unizh.ch](#)

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

OBJECTIF
de qualité

4. Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents

2024

- Soutien recherche, nouveaux pôles nationaux, plateformes
- Installation et intégration des nouveaux chercheurs et chercheuses, start-up packages
- Progression des carrières, prise en compte de la diversité des parcours et profils
- Soutien à la recherche de fonds externes
- Science ouverte, publications open access, données ouvertes

Pôle de recherche national Swissmaps



Sciences des ondes gravitationnelles



Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

OBJECTIF
institutionnel

5. Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire

2024

- Cadre de travail contractuel
 - des doctorantes et doctorants, post-docs et maître-assistantes et assistants
 - des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche senior
- Prise en charge des risques psycho-sociaux, détection et accompagnement des situations de détresse psychologique
- Relève académique, mobilité internationale, projets professionnels dans et hors de l'académie
- Suivi des indicateurs reflétant les conditions de travail et de carrière

Temps réservé pour la recherche de 50% minimum



Diminution des postes en suppléance et gestion du travail à temps partiel non choisi



Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

OBJECTIF
 institutionnel

6. Renforcer l'attractivité de l'Université pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs

2024

- Politique d'inclusivité et diversité
- Culture et environnement de travail adaptés aux développements sociétaux
- Welcome Center
- Sûreté, santé et sécurité pour la communauté universitaire
- Carrières du personnel administratif et technique, formation continue et mobilité
- Plan d'action dans le cadre de la politique de l'apprentissage de l'Etat

Réforme Gestion santé, sécurité, sûreté



Crèches



Welcome Center



Y. Flückiger | 31 Janvier 2024 – COMFIN

OBJECTIF
 institutionnel

7. Mettre en œuvre la stratégie immobilière

2024

- Campus unifié et intégré dans l'espace urbain, réaménagement d'espaces existants et intégration de nouveaux espaces
- Assainissement énergétique et mobilité douce, décarbonation des activités
- Logements étudiants et habitat intergénérationnel

Point Vie de Campus à Uni Dufour



Mobilité



Espaces réaménagés



Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

Convention d'objectifs 2024-2027

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN



Convention d'objectifs 2024-2027

Enveloppe COB sur quatre ans (KCHF 19 455)

Appel à projets au sein des facultés et centres interfacultaires

Critères d'évaluation du Rectorat (lien avéré avec un des sept axes stratégiques, projet transversal, impact sociétal, collaboration interne et/ou externe)

Arbitrages budgétaires uniquement sur les tranches 2024 et 2025

Attribution 2024	Montant
Renforcer l'importance et l'impact sur les grands défis planétaires	486
Intégrer la variété des besoins des étudiants-es et soutenir l'expérience étudiante	1 829
Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents	449
Renforcer l'attractivité de l'Université pour tous les collaborateurs-trices	345
Promouvoir les liens avec la Cité	154
Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire	1 942
TOTAL	5 205

Y. Flückiger | 31 janvier 2024 – COMFIN

Programme d'économies 2024-2027

Y. Flückiger | 31 Janvier 2024 – COMFIN



Programme d'économies 2024-2027

- Cible** Retour progressif à l'équilibre en 2027
- Approche** Deux piliers :
- ➔ Efforts UNIGE : MCHF 20 sur 4 ans
 - ➔ Contribution DIP : MCHF 1.5 par an
 - ➔ Adaptation des efforts UNIGE en fonction de la conjoncture

Y. Flückiger | 31 Janvier 2024 – COMFIN



Merci de votre attention!



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE